



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Surveillance des baignades et les modalités de secours et sauvetage

Question écrite n° 38167

### Texte de la question

M. Michel Larive interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur le projet de décret relatif à la surveillance des baignades et les modalités de secours et sauvetage, dans les établissements payants. En effet, afin d'endiguer le nombre élevé de noyades en milieu aquatique en France, le Gouvernement avait chargé le ministère des sports de mettre en place un plan de lutte contre les noyades. Ceci se traduit, aujourd'hui, par un projet de décret qui est loin de satisfaire le syndicat des maîtres-nageurs sauveteurs professionnels (SNPMNS). Les mesures envisagées, notamment la possibilité nouvelle offerte aux BNSSA de surveiller les piscines pendant six mois chaque année, de même que la rédaction du POSS par les seuls maîtres-nageurs sauveteurs, seraient à même d'endommager la qualité de surveillance des établissements payants de baignades, fait savoir le SNPMNS. Aussi, ce dernier pointe certaines inquiétudes quant à l'application de ces dispositions sur le terrain : qui rédigera le POSS dans les établissements qui n'ouvriront que six mois l'année, donc potentiellement avec seulement des BNSSA ? Quid des cours de natation et d'aquagym, dont seuls les MNS sont habilités à en dispenser ? Cette inquiétude du SNPMNS met en lumière, de manière plus générale, la pénurie de maîtres-nageurs sauveteurs depuis une dizaine d'années, dû notamment à des conditions de travail qui se détériorent : horaires en coupe, salaire à la baisse surtout dans les piscines privées, mauvais entretien des établissements qui entraînent des maladies professionnelles respiratoires. Par conséquent, M. le député soutient, bien évidemment, l'objectif du ministère, mais en conteste la méthode. Pour lutter contre les noyades, il s'agit de recruter des professionnels bien formés, régulièrement entraînés, et qui alternent enseignement et surveillance pour une meilleure connaissance de leur milieu d'activité. Il l'appelle donc à revenir sur ce projet de décret, et à mettre en œuvre tous les moyens financiers et humains nécessaires pour répondre à l'objectif de lutte contre les noyades.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Larive](#)

**Circonscription :** Ariège (2<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38167

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 avril 2021](#), page 3235

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)